



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans, le 16 septembre 2021

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 15 septembre 2021, à 20 heures à la salle municipale de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la séance.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à 20 heures et procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Renonciation au délai d'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 août 2021
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 4 août 2021
6. Solutions de distribution pour un réseau d'entreprises agroalimentaires de l'Île d'Orléans – Modification de la demande de financement au Mitacs
7. Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec – Demande de recommandation
8. Certificat de conformité – Municipalité de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans
 - Règlement 600-2021 : Plan d'urbanisme ;
 - Règlement 601-2021 : Règlement de zonage ;
 - Règlement 602-2021 : Règlement de lotissement ;
 - Règlement 603-2021 : Règlement de construction ;
 - Règlement 605-2021 : Permis et certificats – Terrain à forte pente
9. Entente de développement culturel – Tournée des parvis – Octroi de contrat
10. Dénéigement au sol – Poste de la Sûreté du Québec et Bureau d'accueil touristique - Appel d'offres sur invitation
11. Adoption des dépenses du mois d'août 2021
12. Correspondance
13. Varia
14. Période de questions
15. Levée de la réunion

2• Renonciation au délai d'avis de convocation

Résolution 2021-09-130

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai de convocation pour la présente assemblée.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

3• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-09-131

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite du remplacement de l'intitulé des différents règlements au point 8. *Certificat de conformité – Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans* :

- Règlement 2021-320 : Règlement sur le plan d'urbanisme ;
- Règlement 2021-321 : Règlement de zonage ;
- Règlement 2021-322 : Règlement de lotissement ;
- Règlement 2021-323 : Règlement de construction ;
- Règlement 2021-325 : Règlement précisant les conditions d'émission dans certaines zones ;

et de l'ajout des points :

13.1 *Collecte des matières résiduelles et recyclables – Envoi d'une plainte écrite à Matrec ;*

13.2 *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Avenant 1 ;*

le point 13. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 août 2021

Résolution 2021-09-132

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 4 août 2021, tel que déposé.

5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 4 août 2021

Il n'y a pas de suivi.

6• Solutions de distribution pour un réseau d'entreprises agroalimentaires de l'Île d'Orléans – Modification de la demande de financement au Mitacs

Résolution 2021-09-133

Considérant l'adoption de la résolution 2021-08-124, laquelle allouait 11 250 \$ au projet de recherche de Solutions de distribution d'entreprises agroalimentaires à l'Île d'Orléans ;

Considérant que lorsque le partenaire dudit projet est une municipalité régionale de comté, le programme Mitacs Innovation finance 50% du coût du projet ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

- Alloue la somme de 15 000 \$ audit projet de recherche à même les surplus cumulés du Fonds Région et Ruralité (FRR) au lieu des 11 250 \$ initialement prévus dans la résolution 2021-08-124 ;
- Autorise la directrice générale à signer tout document afférent.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

7• Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec – Demande de recommandation

Résolution 2021-09-134

Considérant la demande d'autorisation déposée par le ministère des Transports auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'implantation du futur pont de l'Île d'Orléans ;

Considérant que le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Île-d'Orléans identifie la mise en place d'un nouveau pont comme étant l'un des enjeux majeurs au cours des prochaines années ;

Considérant que le pont de l'Île d'Orléans est le seul et unique lien vers l'agglomération de Québec ;

Considérant que ce lien est primordial pour le fonctionnement de l'économie agricole et touristique ;

Considérant que le pont a atteint sa durée de vie utile et nécessite des travaux majeurs ;

Considérant que l'infrastructure ne répond pas aux normes sismiques actuelles prescrites dans le Code canadien sur le calcul des ponts routiers ;

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans identifie ce projet comme étant une opportunité d'assurer un nouveau lien sécuritaire, intégré et durable ;

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans désire développer et promouvoir l'utilisation des modes de transports alternatifs ;

Considérant qu'il s'agit d'une opportunité de renouveler et renforcer l'image forte de l'entrée de l'Île ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de signifier à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec que la demande d'autorisation du ministère des Transports du Québec est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Île-d'Orléans.

8• Certificat de conformité – Municipalité de Sainte-Famille-de- L'Île-d'Orléans

- Règlement 2021-320 : Règlement sur le plan d'urbanisme ;
- Règlement 2021-321 : Règlement de zonage ;
- Règlement 2021-322 : Règlement de lotissement ;
- Règlement 2021-323 : Règlement de construction ;
- Règlement 2021-325 : Règlement précisant les conditions d'émission dans certaines zones

Résolution 2021-09-135

Attendu que le règlement 2018-01 (Règlement de remplacement du règlement 2015-03 assurant la conformité aux orientations gouvernementales) de la MRC est entré en vigueur le 10 août 2018 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans doit assurer la concordance de la réglementation d'urbanisme au Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC;

Attendu que la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a profité de l'occasion pour réviser le Plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme ;

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 2021-320 visant à réviser le Plan d'urbanisme ;

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 2021-321 visant à réviser le Règlement de zonage ;

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 2021-322 visant à réviser le Règlement de lotissement ;

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 2021-323 visant à réviser le Règlement de construction ;

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 2021-325 visant à adopter les conditions d'émission de permis ou de certificat dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques dans les secteurs de fortes pentes ;

Attendu que ces règlements doivent obtenir l'approbation de la MRC quant à leur conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 ;

Attendu qu'aucun élément nettement incompatible ou contradictoire ou qui risquerait de compromettre la mise en œuvre des objectifs poursuivis par le Schéma d'aménagement révisé 2001 n'a été recensé au règlement 2021-320 ;

Attendu qu'aucun élément incompatible n'a été recensé dans les règlements 2021-321, 2021-322, 2021-323 et 2021-325;

En conséquence, il est proposé par Mme Lina Labbé, appuyé par Mme Debbie Deslauriers et **résolu à l'unanimité** d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 des règlements 2021-320, 2021-321, 2021-322, 2021-323 et 2021-325 de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

9• Entente de développement culturel – Tournée des parvis – Octroi de contrat

Résolution 2021-09-136

Considérant que le projet de Tournée des parvis figure au Plan d'action de l'Entente de développement culturel de la MRC et qu'une enveloppe financière y a été dédiée ;

Considérant que le Comité directeur de l'Entente a approuvé le projet de Tournée des parvis, tel que déposé ;

Considérant que la phase 1 dudit projet est celle de l'élaboration de son concept et qu'une proposition a été demandée au Nouveau Théâtre de l'Île d'Orléans ;

Considérant que la proposition présentée par Sébastien Dorval, co-directeur du Nouveau Théâtre de l'Île d'Orléans, le 13



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

septembre 2021, permettrait de réaliser l'élaboration du concept de Tournée des parvis ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers et **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat de 10 000 \$ (excluant les taxes applicables), au Nouveau Théâtre de l'Île d'Orléans conformément à sa proposition d'élaboration du concept de la Tournée des parvis, en date du 13 septembre 2021, à même les sommes disponibles dans l'Entente de développement culturel de la MRC.

10• Dénégement au sol – Poste de la Sûreté du Québec et Bureau d'accueil touristique - Appel d'offres sur invitation

Résolution 2021-09-137

Considérant que le contrat de déneigement au sol du poste de la Sûreté du Québec et du Bureau d'accueil touristique est arrivé à échéance en avril 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour le déneigement au sol du poste de la Sûreté du Québec et du Bureau d'accueil touristique pour les années 2021-2024 ;

En conséquence, sur **proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** que la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC soit :

- autorisée à lancer un appel d'offres sur invitation pour le déneigement au sol du poste de la Sûreté du Québec et du Bureau d'accueil touristique pour les années 2021-2024 ;
- nommée à titre de responsable de cet appel d'offres conformément à l'article 6.2 du règlement sur la gestion contractuelle de la MRC (anciennement politique).

11• Adoption des dépenses du mois d'août 2021

Résolution 2021-09-138

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois d'août 2021, lesquelles s'élèvent à 352 853,74 \$.

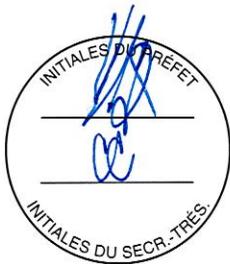
12• Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

13• Varia

13.1 Collecte des matières résiduelles et recyclables – Envoi d'une plainte écrite à Matrec

A la suite de plusieurs difficultés à offrir le service selon les horaires et les itinéraires convenus, la MRC a transmis une



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

lettre formelle de plaintes à Services Matrec, collecteur des matières résiduelles et recyclables à l'Île d'Orléans. Un plan écrit de mesures de correction leur a été demandé.

13.2 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Avenant 1

Résolution 2021-09-139

Attendu que le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de l'Île-d'Orléans ont conclu, le 5 mars 2021, une Convention ayant pour objet l'octroi d'une aide financière pour le projet de Protection du patrimoine pour la MRC (lié aux demandes d'aide financière 535110 et 535112) ;

Attendu que les obligations de la Convention relatives à la reddition de comptes doivent être révisées ;

Attendu que les parties souhaitent prolonger la durée de la Convention ;

Attendu qu'à ces fins, il convient de modifier la Convention ;

En conséquence, sur **proposition** de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** :

- de modifier la Convention d'aide financière du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (volets 1a et 2), tel que proposé dans le 1^{er} avenant ;
- d'autoriser le préfet, M. Harold Noël, à signer le 1^{er} avenant de ladite Convention.

14• Période de questions

Aucune question n'est posée.

15• Levée de réunion

Résolution 2021-09-140

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h13.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 6 octobre 2021 à 20h à la salle du Conseil de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier
Directrice générale

Harold Noël
Préfet